



Bloc béton

Béton

Bloc silico calcaire

Carreaux de plâtre

Carreaux de plâtre hydro.

Béton cellulaire

Sauf indication ponctuelle éventuelle
Hauteur sous plafond brute : **260cm**

Hauteur sous faux-plafond : **230cm**

Hauteur baies G.O. façades : **220cm**

Hauteur baies G.O. portes intérieures : **215cm**

TOUTES LES COTES SONT A VÉRIFIER SUR CHANTIER
- La cotation des plans correspond aux dimensions entre parois brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonnage, faïences, carrelages et surépaisseurs nécessaires. Cette cotation est à vérifier sur chantier et s'entend avec une tolérance de cinq pourcent (5%) en plus ou en moins.
- Tous les équipements techniques, agoutage, sont donnés à titre indicatif.
- La surface indiquée sur le plan est calculée en conformité avec la note annexe à titre illustratif et indicatif. Seuls le cahier des charges commercial et/ou les éventuelles mentions particulières reprises au compromis de vente ont une valeur contractuelle.
- Tout aménagement de mobilier, même encastré, est renseigné aux plans à titre illustratif et indicatif. Pour la réalisation de ceux-ci se référer aux plans.
- Tous éléments liés aux techniques spéciales et structurel doivent être calculé par un ingénieur.

Pour **THOMAS & PIRON BATIMENT sa**
Norm du conseiller : S. Petit

Date et signature : 24.08.22



BON POUR ACCORD ET EXECUTION

Le client
Norm : **Invendu**

mentionner "lu et approuvé", date et signature

abr
ABR Architecture Urbanisme
Avenue des Combattants, 92
11470 Boussival
Tel : +32 (0)161 77 37 47
E-mail : abr@abr-architectes.be
http://www.abr-architectes.be

Construction de 3 bâtiments de 3 logements avec
9 emplacements de parking enterrés

ID	Modification	Date
0	Diffusion initiale	17.06.2022
01	Invendu encastrement	29.08.2022
02	SDD : Correction position tête de douche - SDB : Meuble sobre 70	06.09.2022

Appartement n° A23

Immeuble:
TRIUM RESIDENCE
Rue de la Gare 1
1330 Rixensart
DIV. 1 - Sect° 1111 - N° B

Code EPL : **RIX01A23**

Echelle :
1/75